

REGLEMENT
DU 30^{ème} TROPHEE NATIONAL
COURSE A PIED au Luxembourg

ARTICLE 1

L'Atscaf fédérale en collaboration avec l'association financière du Luxembourg organisent conjointement le Trophée ATSCAF 2020 de course à pied, ouvert à tous les agents des Administrations Financières.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1) Composition :

- Luc DENIS, Président de l'Atscaf fédérale ou son représentant
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du Secteur des Sports de l'ATSCAF fédérale
- Mike ORAZI, président de l'association Luxembourgeoise

2) Compétences :

- Elaboration du règlement
- Organisation de la compétition en accord avec les règlements de la Fédération Française d'athlétisme
- Examen des réclamations éventuelles
- Remise des récompenses

ARTICLE 3

DISCIPLINE RETENUE

Une course à pied d'une distance de 10 km est proposée aux participants.

ARTICLE 4

REGLEMENT DE L' EPREUVE

Le règlement applicable à la discipline retenue est celui de la Fédération française d'athlétisme.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre à jour de la cotisation ATSCAF .
- Les présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs.

ARTICLE 6

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le bureau des sports avant la compétition et de présenter les justificatifs (certificats médicaux ou ordre de mission administratif) 15 jours maximum après le jour de la course.

ARTICLE 7

ORGANISATION DE L' EPREUVE

La course aura lieu au Luxembourg le dimanche 15 mars 2020 à 10H.

1) Comité de Course

Le Comité de course précisera les conditions de déroulement de la compétition.

Au moment de l'inscription, chaque compétiteur devra fournir soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve, soit d'une photocopie de sa licence de la Fédération française d'athlétisme (athlé compétition) ou licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS sur laquelle est mentionné : « apte à la course en compétition ou apte à l'athlétisme en compétition ».

2) Classement

Chronométrage.

Le classement général de l'épreuve sera établi dans l'ordre des arrivées, avec un classement par catégorie.

Chaque coureur devra payer sa caution de 10€ concernant la puce de chronométrage lors de sa remise de dossard.

Un classement spécifique championnat de France ATSCAF sera réalisé par l'association POSTLAF.

3) Résultats

Les résultats pour l'ensemble des engagés à la course seront communiqués lors de la remise générale des prix le dimanche, après la course sur le lieu d'arrivée.

Les résultats du championnat Atscaf seront communiqués lors de la remise des prix du trophée après le protocole et le palmarès général.

4) Réclamations

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité de Course, dans l'heure suivant la publication des résultats.

ARTICLE 8

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.